

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 juin 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h15.

Etaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 4), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à partir du 2), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'au 62), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINÉAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtillon-le-Duc** : M. Fabien PELLETIER suppléant de Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : Mme Martine DONEY **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS (jusqu'au 62) **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilly-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilly-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT

Etaient présents en visioconférence :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damine HUGUET, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents :

M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT, Mme Claude VARET, Mme Agnès MARTIN **Brailans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Torpes** : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Laurent CROIZIER

Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. CROIZIER, F. BRAUCHLI à N. SOURISSEAU, C. CAULET à M. ETEVENARD, A. CHASSAGNE à A. BENEDETTO, J. CHETTOUH à F. BAEHR, C. DEVESA à A. POULIN, L. GAGLILOLO à A. POULIN, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à S. WANLIN, V. HALLER à N. SOURISSEAU, D. HUGUET à JE. LAFARGE, JE. LOUHKIAR à L. MULOT, A. MARTIN à K. ROCHDI, C. MICHEL à N. BODIN, MT. MICHEL à F. BOUSSO, T. PETAMENT à L. FAGAUT (à partir du 4), Y. POUJET à N. BODIN, JH. ROUX à M. ZEHAF (à partir du 63), J. SORLIN à S. COUDRY, C. VARET à L. FAGAUT (à partir du 4), R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à V. MAILLARD, V. DRUGE à P. AYACHE, R. BOROWICK à B. VUILLEMIN, H. TRUDET à D. HUOT, JP. JANNIN à J. SIMONDON, P. CONTOZ à D. HUOT, P. CORNE à C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS à E. BOURGEOIS (à partir du 63), P. PERNOT à F. PRESSE, N. DUSSAUCY à H. ASTRIC-ANSART, L. ALLAIN à F. TAILLARD, D. JACQUIN à F. LAIDIE, D. LEGAIN à J. ADRIANSEN, M. VIPREY à P. SIMONIN

Délibération n°2021/005722

Rapport n°33 - Test de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise

Test de nouvelles modalités de collecte de la matière recyclable sur le quartier de Planoise

Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président

Commission : Transition écologique et énergétique, qualité du cadre de vie et développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2025 "Points d'apport volontaire"	Montant prévu au BP 2021 : 400 K€ Montant prévu au PPIF 2021-2025: 1 200 K€ Tranche annuelle : 200 K€ à compter de 2022

Résumé :

Dans le cadre du protocole d'accord voté le 17 décembre 2018 pour l'amélioration de la gestion des déchets dans le quartier de Planoise entre les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat, le SYBERT, la ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, il est proposé d'expérimenter une nouvelle modalité de collecte de la matière recyclable par points d'apport volontaire et de valorisation des biodéchets par compostage de proximité ou collecte, en partenariat avec le SYBERT.

I. Rappel du principe du protocole d'accord

Conscient des spécificités liées à l'habitat collectif, le Grand Besançon a mis en place dès 2012 une équipe dédiée à l'accompagnement en habitat collectif, avec le soutien financier de l'Europe de 2012 à 2015, puis avec le concours de l'ADEME. Ce dispositif a permis de tisser des liens étroits avec les bailleurs sociaux, d'améliorer la gestion des déchets dans les sites retenus, de sensibiliser les habitants et de maîtriser le montant de redevance acquitté. De plus, il a permis de disposer d'une connaissance étayée de chaque site en habitat social collectif.

Enfin, depuis 2016, le Grand Besançon a opté pour des évolutions tarifaires prenant en considération les spécificités de l'habitat collectif et ayant vocation à endiguer l'écart croissant de redevance entre l'habitat pavillonnaire et l'habitat collectif. Ainsi, en 2020, l'écart a été fortement réduit et le tarif tend à mettre en adéquation le montant de redevance acquitté avec les coûts du service tout en conservant le caractère incitatif à la réduction des déchets.

Malgré les engagements précités, les disparités restent importantes entre habitat collectif et habitat pavillonnaire et au sein même de l'habitat collectif. La production de déchets résiduels en habitat social collectif est élevée sur certaines adresses au regard de la production moyenne de notre territoire.

Cette situation perdurera sans une approche globale et des actes forts pour l'amélioration de la gestion des déchets en habitat social collectif.

Aussi en 2019, il a été proposé un protocole d'accord concernant le quartier de Planoise pour l'amélioration de la gestion des déchets en habitat social collectif. Il a concrétisé la volonté commune de tous les acteurs, Grand Besançon Métropole, les bailleurs sociaux, l'Union Sociale de l'Habitat, le SYBERT et la Ville de Besançon d'améliorer la gestion des déchets en habitat social collectif au titre de leurs compétences respectives en l'articulant aux démarches existantes : le nouveau programme national de renouvellement urbain et la gestion urbaine sociale de proximité [conventions d'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)].

Les objectifs sont la baisse de la production de déchets résiduels, la maîtrise du montant de redevance acquitté et l'amélioration du cadre de vie des habitants.

II. Test de nouvelles modalités de collecte

Dans le cadre du protocole, il est proposé d'expérimenter la collecte de la matière recyclable par points d'apport volontaire (PAV) en lieu et place de la collecte par bacs, ainsi que la valorisation des biodéchets par compostage de proximité ou en collecte.

A/ Adresses concernées par le test

BAILLEUR / SYNDIC	N° de voie	Nom de la rue
GBH	1, 3 et 5	Rue de Dijon
GBH	28, 30 et 32	Rue de Savoie
GBH	2 au 18	Rue de Fribourg
NEOLIA	1 à 7	Rue de Fribourg
NEOLIA	14	Avenue Ile de France
LE SAPHIR	16	Avenue Ile de France
H25	2 à 10	Rue Rembrandt
H25	1, 3 et 5	Rue des Causses

Ces adresses ont été partagées et validées par les bailleurs sociaux et les services de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole. Les adresses ont été sélectionnées au regard des productions de déchets résiduels, des difficultés constatées (dépôts sauvages, cadre de vie détérioré), des pollutions des bacs recyclables...

B/ Principe des nouvelles modalités de collecte

1. Niveau de service et grille tarifaire

Dans ce nouveau niveau de service, la collecte des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) a lieu désormais en Points d'Apport Volontaire (PAV). Ainsi, les conteneurs recyclables affectés à ces contrats sont retirés ; les usagers doivent éliminer leurs déchets recyclables par l'intermédiaire de conteneurs aériens ou enterrés installés sur l'espace public.

Les biodéchets sont quant à eux triés à la source et éliminés soit par compostage en pied d'immeuble (CPI), ou en chalet de compostage (compétence SYBERT), soit par apport dans des abris bac collectés par le service public (si le recours au compostage n'est pas possible).

Pour ce test, il est proposé de conserver la grille tarifaire existante appliquée actuellement à ces adresses. Lors du bilan, le suivi et la répartition des différents tonnages ainsi que l'analyse précise des coûts de fonctionnement permettront d'ajuster la grille tarifaire de ce niveau de service, notamment en cas de déploiement à plus grande échelle.

2. Caractéristiques et installations des équipements de précollecte

Dans le cadre de ce test, Grand Besançon Métropole installera des points d'apport volontaire emballages ménagers recyclables et verre à proximité des immeubles sélectionnés.

Le financement et la pose des conteneurs sont à la charge de Grand Besançon Métropole. Le génie civil est la charge de la ville conformément à la délibération du 15 février 2018.

Sur les 9 stations tri déployées pour cette phase de test :

- 8 le seront par l'intermédiaire de conteneurs aériens de 3m³,
- 1 le sera via des conteneurs enterrés de 5m³.

3 stations tri seront également équipées de 2 abris bac permettant de trier les biodéchets. Les autres adresses seront équipées de composteurs en pied d'immeuble ou auront accès à un chalet de compostage.

Au total, pour les 9 stations tri, les besoins en matériel de précollecte représentent un coût d'investissement (hors génie civil) d'environ 70 000 € HT pour le budget annexe Gestion des Déchets. Les coûts de génie civil sont estimés à 1 000 € HT par station tri aérienne et 30 000 € HT pour la station tri enterrée.

A noter que les conteneurs aériens seront habillés par des plaques dilite pour améliorer l'intégration paysagère pour un montant de 10 000 € HT.

3. Exploitation et entretien des équipements

Grand Besançon Métropole s'engage à :

- collecter les conteneurs selon une fréquence permettant d'éviter leur saturation,
- entretenir les conteneurs et remplacer les pièces usées ou abîmées,
- procéder à un nettoyage complet des conteneurs à une fréquence adaptée,
- retirer tous les conteneurs si le dispositif n'est pas retenu au terme de la phase test.

III. Information et évaluation du dispositif

Nous disposons de nombreuses données quantitatives relatives aux adresses concernées comme pour toutes les adresses : quantité de déchets résiduels collectés, quantité de déchets recyclables collectés, dotation en bac, présentation des bacs, bacs recyclables pollués et collectés en incinérables.

En amont de la phase test, les adresses donneront lieu à un diagnostic précis partagé avec les partenaires : état des locaux à déchets, cadre de vie (propreté aux abords des immeubles).

Ainsi, durant toute la phase de test, sera évalué l'ensemble des indicateurs précités avec des évaluations complémentaires portant sur l'appropriation par les usagers du nouveau dispositif, le taux de refus de tri dans les conteneurs, les apports biodéchets, l'impact sur le travail des gardiens et / ou prestataires du bailleur, le cadre de vie des habitants.

L'objectif de ce test est de valoriser le geste de tri des usagers vertueux (la matière recyclable collectée est valorisée), encourager tous les usagers à mieux trier et ainsi diminuer les taux de refus de tri et donc augmenter la quantité de déchets valorisés.

Ce dispositif est prévu pour démarrer au cours du 3^{ème} trimestre 2021 et durera une année afin de mesurer :

- la qualité et les quantités de déchets résiduels et recyclables collectés,
- l'impact sur le montant de la redevance acquittée par les usagers,
- l'impact sur le cadre de vie et sur l'emprise de l'espace public,
- l'évolution des coûts de fonctionnement (nettoyage, maintenance, sortie de bacs ...) et d'investissement pour la collectivité (Grand Besançon Métropole et Ville) et pour le bailleur.

Afin que les usagers s'approprient au mieux ce nouveau dispositif de tri, mais également tous les dispositifs de collecte des déchets (recours aux déchetteries), des actions de sensibilisation et d'accompagnement seront réalisées avant le déploiement et tout au long du test, en lien avec le SYBERT :

- porte à porte et actions pieds d'immeubles,
- affichage, boitage,
- formation des gardiens,
- association des écoles, et des institutions (conseils citoyens, conseils d'immeubles, association locale),
- travail sur l'intégration urbaine et l'appropriation par les habitants via l'habillage des conteneurs.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition d'expérimenter une nouvelle modalité de captation (collecte) de la matière recyclable par points d'apport volontaire et de valorisation des biodéchets par compostage de proximité ou collecte, en partenariat avec le SYBERT, sur les adresses citées dans le présent rapport selon les modalités décrites (dispositif, grille tarifaire, évaluation, information aux usagers).

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0